

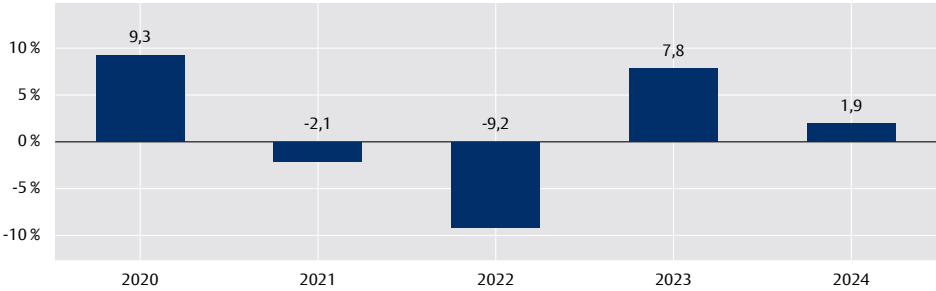
Flossbach von Storch - Bond Opportunities - HT

Compartiment du fonds d'investissement de droit luxembourgeois Flossbach von Storch (fonds commun de placement).

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de la politique d'investissement de Flossbach von Storch - Bond Opportunities („compartiment“) consiste à réaliser une plus-value intéressante en tenant compte du risque d'investissement. Le compartiment fait l'objet d'une gestion active. La performance n'est pas comparée à celle d'un indice. Afin d'atteindre les objectifs d'investissement, l'actif du compartiment sera investi, selon le principe de la diversification des risques, dans des obligations de toutes sortes, y compris des obligations à coupon zéro, des obligations indexées sur l'inflation, des titres à rémunération variable, des instruments du marché monétaire, des parts de fonds d'investissement (« fonds cibles »), des dépôts à terme, des produits dérivés, des certificats et autres produits structurés (p.ex. emprunts en actions, obligations à option, bons de jouissance à option, obligations convertibles, bons de jouissance convertibles), ainsi que des liquidités. Fonds cibles peuvent être acquises jusqu'à un maximum de 10 % de l'actif net du compartiment. Dans le but d'atteindre les objectifs d'investissement précités, le fonds peut également recourir à des instruments financiers dérivés (« produits dérivés ») à des fins d'investissement et de couverture. Des informations détaillées concernant les possibilités d'investissement susmentionnées et, le cas échéant, d'autres possibilités d'investissement du compartiment sont disponibles dans le prospectus en vigueur. Ce compartiment peut ne pas convenir aux investisseurs qui souhaitent retirer leur argent du compartiment dans un délai de 3 ans. Cette catégorie de parts ne verse pas de revenus à l'investisseur, mais les investit à son tour. Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088. Flossbach von Storch suit une approche globale de la durabilité dans l'ensemble du groupe: En tant qu'investisseur orienté à long terme, Flossbach von Storch attache de l'importance à ce que les entreprises gèrent de manière responsable leur empreinte environnementale et sociale et à ce qu'elles luttent activement contre les incidences négatives de leurs activités.

PERFORMANCE ANNUELLE EN EUR (EN %)





Flossbach von Storch - Bond Opportunities - HT

OPPORTUNITÉS

- + Participer à la croissance du marché obligataire mondial.
- + Des revenus peuvent être générés à partir de paiements d'intérêts réguliers.
- + Gestion active des taux d'intérêt, des fluctuations de change et des risques (par exemple au moyen de l'utilisation d'instruments dérivés).

RISQUES

- Risque relatif au pays, au crédit et à la liquidité de l'émetteur. Également des risques potentiels liés aux taux d'intérêts. Si les titres sont illiquides (c'est-à-dire peu négociés), le risque existe qu'il ne soit pas possible du tout de vendre les actifs ou que lesdits actifs ne puissent être vendus qu'en concédant un rabais significatif par rapport au prix de vente. Critères ESG peuvent partiellement limiter la sélection des investissements cibles en catégorie et en nombre.
- Investir dans des obligations peut entraîner des risques liés au prix, notamment en cas de hausse des taux d'intérêts sur les marchés de capitaux.
- Le cas échéant, les instruments dérivés peuvent avoir un impact négatif sur la valeur du fonds plus important que cela aurait été le cas si les actifs avaient été acquis directement. Ceci peut affecter le profil de risque et la volatilité (tendance du prix à fluctuer) du fonds.

Vous trouverez des informations détaillées sur les risques dans le prospectus de vente et le document d'informations clés (PRIIP-KID).

Les risques suivants n'influencent pas directement ce classement, mais peuvent revêtir une certaine importance pour le fonds:

Risque de crédit : Le fonds peut investir une partie de son actif dans des obligations. Les émetteurs de ces obligations peuvent par exemple devenir insolvable, supprimant alors tout ou partie de la valeur des obligations.

Risque de liquidité : Le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres qui ne sont pas négociés sur une bourse ou un marché similaire. Il peut dès lors être difficile de trouver un acheteur pour ces titres à court terme. Aussi le risque de suspension du rachat des actions peut-il augmenter.

Risque de contrepartie : Le fonds peut conclure différentes opérations avec des partenaires contractuels. Or, si une contrepartie devient insolvable, il se peut qu'elle n'acquitte plus ses créances à l'égard du fonds ou qu'elle n'en acquitte qu'une partie.

Risque lié au recours



Flossbach von Storch - Bond Opportunities - HT

TOP 10 GARANTS (EN %)

1. États-Unis d'Amérique	12,30 %
2. République d'Allemagne	8,33 %
3. Nouvelle-Zélande	5,36 %
4. Johnson & Johnson	2,93 %
5. Royaume d'Espagne	2,80 %
6. TotalEnergies SE	2,03 %
7. Booking Holdings Inc.	1,82 %
8. Siemens AG	1,70 %
9. Merck & Co. Inc.	1,61 %
10. Bayerische Motoren Werke AG	1,41 %
Somme	40,29 %

Source : Le dépositaire et Flossbach von Storch, au : 30.09.25

Actuellement 275 titres font partie du portefeuille.

RÉPARTITION DE NOTATION FINANCIÈRE (SOLVABILITÉ) TITRES À REVENUS FIXES (EN%)*

AAA	25,36 %
AA	26,06 %
A	29,38 %
BBB	15,60 %
BB	2,27 %
B	0,96 %
NR	0,38 %
Somme	100,01 %

Source : Le dépositaire et Flossbach von Storch, au : 30.09.25

* Toute information complémentaire concernant les notations des actifs sont disponibles auprès de la Société de gestion. Pour déterminer l'affectation à une notation, le gestionnaire utilise un tableau de notation simplifié. Les tendances (+/-) ne sont ici pas prises en compte. Aucune obligation convertible. La notation de crédit des titres à revenu fixe, par laquelle les agences de notation (par ex. S&P, Moody's, etc.) certifient une bonne à très bonne solvabilité. Pour ces obligations, on suppose que le risque de défaut est inférieur à celui des obligations assorties d'une faible note de crédit. « Défaut de paiement » se réfère à une société qui n'est plus en mesure d'effectuer des paiements d'intérêts ou de rembourser l'investissement initial. En général, ce rating s'étend de AAA jusqu'à D (sel



Flossbach von Storch - Bond Opportunities - HT

INFORMATIONS CONCERNANT LA TAXATION EN BELGIQUE

Le compartiment a été constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (FCP) luxembourgeois, c'est-à-dire un patrimoine indivis dépourvu de personnalité juridique. Les investisseurs dans leur ensemble sont les propriétaires des actifs du compartiment. En vertu des règles de droit fiscal belge, les compartiments structurés sous la forme de FCP sont en principe considérés comme transparents. Par conséquent, les revenus taxables générés au niveau du compartiment sont censés être des revenus taxables pour les investisseurs personnes physiques dudit compartiment, lesquels doivent déclarer ces revenus dans leur déclaration annuelle à l'impôt des personnes physiques (taux d'imposition de 30% applicable aux dividendes et intérêts). Cependant, bien que l'article 321bis du code belge de l'impôt sur les revenus oblige les fonds transparents à fournir à leurs investisseurs une ventilation des revenus générés par le compartiment, un arrêté royal d'exécution de cette mesure doit encore être publié afin de définir les règles et les formalités à accomplir concernant cette obligation de ventilation. Le compartiment étant un compartiment de capitalisation, aucune distribution de revenus n'aura lieu et par conséquent aucune perception de précompte mobilier belge. Dès lors que le patrimoine du compartiment investit au maximum 10% dans des créances (obligations, etc.), aucun impôt à la source belge n'est exigible dans le cas de rachat des parts du patrimoine du compartiment. Dès lors que le compartiment investit pour plus de 10% de son patrimoine en créances (obligations, etc.), les investisseurs personnes physiques belges seront soumises à taxation selon les règles de TIS belge (« taxable income per share » belge ou « Tisbis ») lors du rachat ou de la vente des parts du compartiment ou lors de la liquidation dudit compartiment. Dans ce cas, les agents payeurs belges prélèveront un précompte mobilier belge de 30%. Veuillez toutefois noter qu'en ce qui concerne les revenus qui ne tombent pas dans le champ d'application du régime du TIS belge (par exemple, les dividendes) les règles générales applicables aux FCP telles que décrites ci-dessus restent pleinement applicables. Vous trouverez des informations supplémentaires à l'adresse www.fvsinvest.lu. Le document d'informations clés (PRIIP-KID) et le prospectus doivent être lus avant toute décision d'investissement. Des informations détaillées relatives aux possibilités de placement du compartiment susmentionnées et le cas échéant à d'autres solutions de placement sont disponibles dans le prospectus actuellement en vigueur. Le prospectus, le document d'informations clés (PRIIP-KID) et les derniers rapports périodiques: Vous recevrez les documents cités gratuitement auprès de la société de gestion Flossbach von Storch Invest S.A, de la banque de dépôt, des banques domiciliaires et des centres d'informations nationaux respectifs dans les langues suivantes : prospectus et le document d'informations clés